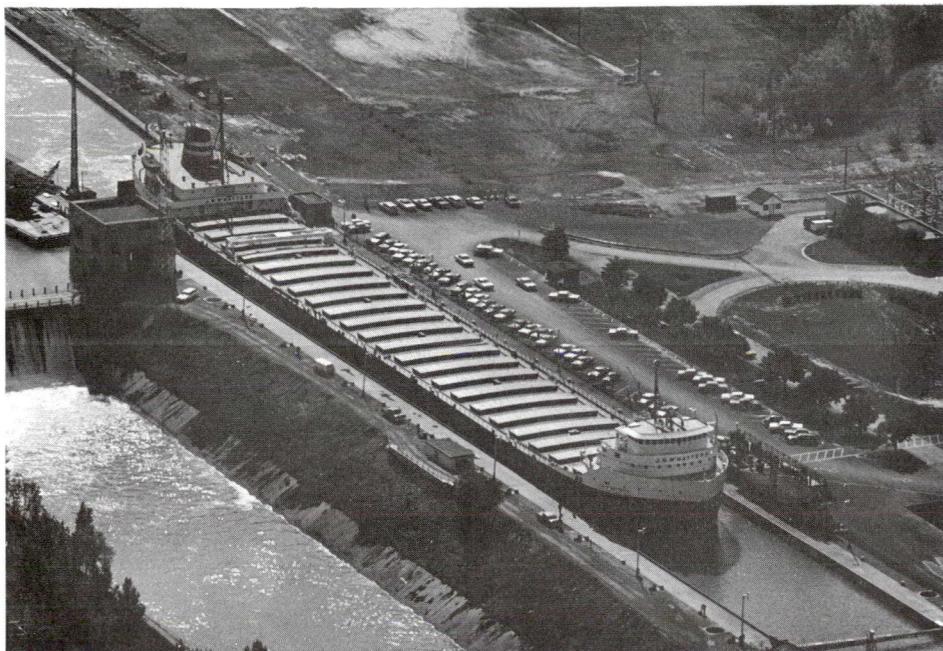


La Voie maritime: Une année exceptionnellement active



Navire de fret traversant le canal Welland, Ontario.

Le taux d'activité enregistré à la mi-saison indique une tendance vers de nouveaux records de trafic dans les deux sections de la Voie maritime. Le tonnage fin juillet a surpassé les chiffres de 1972 de 3.8 millions de tonnes

dans le secteur Montréal-lac Ontario et de 3.9 millions de tonnes dans le canal Welland. Si cette tendance se maintient, les niveaux de l'an dernier (53.7 et 64.2 millions de tonnes) seront largement dépassés pour la qua-

trième année consécutive.

Les marchandises en vrac, lesquelles comptent pour la majeure partie du tonnage de la Voie maritime, sont celles qui ont accusé les gains les plus importants, et ceci dans la plupart des catégories. D'intérêt particulier, les trafics de minerai de fer et de grain (70% du trafic global) ont accusé une hausse substantielle avec des avances de 30% et d'environ 20%, d'où l'importance accrue du système au sein de l'économie nord-américaine.

La saison 1973, qui marque la quinzième année de la mise en service de la voie d'eau profonde, passera à l'histoire comme étant aussi l'année de l'ouverture du canal de détournement de Welland. Lors de la cérémonie d'ouverture officielle du 14 juillet, le ministre Munro rendit hommage aux hommes qui ont contribué à l'achèvement du projet de la déviation de Welland laquelle "représente une autre réussite technique remarquable conçue pour pallier les besoins changeants de notre époque".

La Voie maritime a connu, cette année, l'ouverture la plus précoce depuis 1959. Le passage de l'océanique de registre britannique le *David Marquess of Milford Haven* à l'écluse de Saint-Lambert inaugura ce qui sera vraisemblablement la saison la plus dynamique de toute l'histoire de la Voie maritime.

Augmentation des pensions de vieillesse en octobre

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, M. Marc Lalonde, a déclaré que l'une des principales mesures prises par le Gouvernement pour neutraliser les effets de la hausse des prix sur les consommateurs, consisterait à réajuster plus rapidement les pensions de vieillesse. "Le Parlement sera invité en octobre à prévoir un réajustement trimestriel et non plus annuel. Ainsi, les 1.8 million de pensionnés bénéficieront d'une augmentation partielle pour octobre, au lieu d'attendre un relèvement des pensions jusqu'en avril prochain. Si la hausse des prix persiste au cours des trois prochains mois, ils bénéficieront d'une autre augmentation en janvier."

Depuis octobre 1972, a déclaré M. Lalonde, le niveau des prix s'est élevé en moyenne de 5.3 pour cent en dix

mois. Aussi, à compter d'octobre 1973, la pension de base de la sécurité de la vieillesse sera portée à \$105.30.

L'augmentation des prix en août, septembre et octobre serait reflétée dans le taux des pensions prévu pour janvier. L'augmentation des prix de novembre à janvier, serait prise en considération dans le taux des pensions du mois d'avril, et ainsi de suite pour chaque trimestre. De cette façon, les pensions suivront une courbe plus conforme aux récentes augmentations des prix.

Supplément garanti

Le supplément de revenu garanti sera aussi réajusté pour octobre et à chaque trimestre suivant, si le niveau des prix continue de s'élever. Une personne qui vit seule et qui a droit au montant total du supplément de la pension de vieillesse peut espérer recevoir \$179.16 en octobre, au lieu des \$170.14 reçus en septembre. Un couple, dont les deux

conjoints ont droit aux montants maximaux du S.R.G. et de la S.V., verra son versement mensuel de \$324.60 passer à \$341.80 pour octobre.

M. Lalonde estime que cette modification coûterait au Trésor fédéral de 90 à 95 millions de dollars au cours de la présente année financière, suivant la hausse des prix pendant les deux prochains mois. Il a déclaré que ces coûts supplémentaires étaient absolument justifiés parce que, "ce sont les personnes à revenu fixe qui sont le plus directement touchées par l'inflation".

Le ministre a souligné que le Gouvernement proposera aussi, cet automne, une loi visant à aider les autres personnes à revenu fixe. Avec l'accord des provinces, il envisage de proposer la modification du Régime de pensions du Canada en vue de supprimer le plafond de 2% imposé sur le relèvement des prestations d'un bénéficiaire. Au